Ville de Rouyn-Noranda

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

D'UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,

MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 262, RUE PERREAULT EST

(LOT 2 810 193 AU CADASTRE DU QUÉBEC)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 septembre 2026, le conseil a adopté la résolution N^{o} 2026-831, en vertu du règlement N^{o} 2023-1252 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser, dans la zone « 2028 », le déménagement de la Maison de la Famille pour l'immeuble situé au 262 de la rue Perreault Est (lot 2 810 193 au cadastre du Québec) sous certaines conditions.

La résolution N^{o} 2026-831 entre en vigueur le 23 septembre 2026, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 15^{e} jour du mois de septembre 2026
et publié le 23 septembre 2026

Angèle Tousignant, greffière